



Département des Côtes d'Armor

COMMUNE D'ANDEL

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/11/CIRCULATION

Le Maire d'ANDEL,

- VU le Code des Communes et notamment l'article L 131-2 réglementant la Police Municipale ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- VU la demande de BOUYGUES représenté par Monsieur QUENEHERVE Clément, conducteur de travaux.
- **CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la rue de la Saudraie (V.C.8) pour raison de Travaux pour le passage de la fibre optique **à partir du lundi 29 avril pour une durée de 2 semaines.**
- VU l'avis favorable de Madame le Maire d'ANDEL ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : La rue de la Saudraie (V.C.8) connaîtra un rétrécissement de la chaussée signalé par des panneaux B15 et C18 **à partir du lundi 29 avril pour une durée de 2 semaines.** Seront interdit le stationnement du côté droit du chantier ainsi que l'accès aux trottoirs aux piétons.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire matérialisera ces modifications et interdictions, mise en place par BOUYGUES.

ARTICLE 3 : Madame le Maire d'ANDEL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Anzel, le 17 avril 2024

Le Maire,
Nicole POULAIN

